

## Province de Québec

A une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-François Labrie-Simoneau, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remise à chaque membre du conseil municipal par courriel, conformément à l'article 152 du Code municipal et des articles 133 et 134 du Code de procédure civile.

Cette assemblée est tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 30 octobre 2023 à 19h00, pour prendre en considération les sujets suivants :

1. **Autorisation d'un emprunt temporaire d'un maximum de 276 409.00 \$, en attendant le versement de ce montant par le Ministère des Transports, pour l'entretien des chemins.**
2. **Mandat au Groupe RDL Victoriaville, pour la reddition de comptes du Programme PRABAM.**
3. **Résolution entérinant et confirmant la réalisation des travaux dans le cadre du Programme PRABAM.**

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Daniel Fortin, Mme Isabelle Gagné M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Carl Laflamme, formant le conseil au complet, sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. L'adjoint au directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-François Labrie-Simoneau, est aussi présent.

### **Résolution : 2023-287**

**Autorisation d'un emprunt temporaire d'un maximum de 276 409.00 \$, en attendant le versement de ce montant par le Ministère des Transports, pour l'entretien des chemins.**

**Attendu** que la municipalité est en attente du versement, par le ministère des Transports, de l'aide financière annuelle, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale-Volet Entretien, au montant de 276 409.00 \$;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, est autorisé à formuler une demande à la Caisse Desjardins de l'Érable, pour un emprunt temporaire maximum de 276 409.00 \$, lequel sera utilisé pour le paiement des comptes payables, en attendant le versement de l'aide financière de 276 409.00 \$ du ministère des Transports.

**Que** le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

**Adoptée**

### **Résolution : 2023-288**

**Mandat au Groupe RDL Victoriaville, pour la reddition de comptes du Programme PRABAM.**

**Attendu** que pour recevoir l'aide financière de 103 332 \$, dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, un rapport d'un auditeur externe validant la reddition de comptes finale sur la base des coûts réels est exigé;

30 octobre 2023

**Par conséquent**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil mandate le Groupe RDL Victoriaville, pour la réalisation de la reddition de comptes du Programme PRABAM.

**Adoptée**

**Résolution : 2023-289**

**Résolution entérinant et confirmant la réalisation des travaux dans le cadre du Programme PRABAM.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil entérine et confirme la réalisation des travaux visés dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), tel que présenté dans la reddition de comptes finale.

**Adoptée**

**Résolution : 2023-290**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et greffier-trésorier adjoint**